



Bisphénol A: vers une division par 100 000 de la dose journalière tolérable?

Ces expositions sont calculées à partir de la concentration de BPA dans les jouets, les cosmétiques, les emballages alimentaires comme les boîtes de conserve, à partir desquels de petites quantités de BPA peuvent migrer vers les aliments ou les liquides, et de l'utilisation des produits incriminés.

ARCHIVES KEY

PLASTIQUE L'Agence européenne de sécurité alimentaire envisage de réduire la dose journalière tolérable de bisphénol A par 100 000. Elle doit rendre sa prise de position finale au cours du second semestre 2022. Avec de possibles conséquences pour la Suisse.

Bientôt banni de tous les produits en plastique, le bisphénol A (BPA)? Considéré comme perturbateur endocrinien, le BPA a fait l'objet d'une

nouvelle évaluation de la littérature scientifique par l'Autorité européenne de sécurité alimentaire (EFSA), qui vient confirmer son rôle sur les inflammations immunitaires. Partant de ces nouveaux résultats, l'EFSA a publié son projet d'avis scientifique en décembre 2021, dans lequel elle propose de diviser par 100 000 la dose journalière tolérable (DJA), de 4 microgrammes à 0,04 nanogramme par kilo par jour.

Le BPA permet la fabrication du polycarbonate, un plastique massivement utilisé pour les produits courants et les emballages alimentaires. On le trouve également dans les conserves. En Suisse il est interdit dans les biberons, et limité dans les

revêtements en contact avec la nourriture ou encore dans les jouets. L'administration fédérale se veut rassurante: «Selon les connaissances actuelles, le BPA ne présente pas de risque pour la santé, car l'exposition de la population n'est pas suffisante», indique-t-elle sur son site internet.

Réévaluation des risques

«Une réduction du seuil tolérable par 100 000 pourrait signifier tout simplement la fin du bisphénol A», analyse Barbara Pfenniger, responsable alimentation à la Fédération romande des consommateurs (FRC), une association qui se bat depuis des



FANNY SCUDERI, *Le Temps*

années pour bannir ces composants de nos rayons. «L'Autorité européenne de sécurité des aliments est un organisme très prudent, elle n'émet pas de recommandations à la légère», estime cette dernière. «La Suisse ne pourra pas ignorer son avis.»

Mais la FRC devra patienter. La consultation publique s'est clôturée le 8 février et les recommandations finales de l'EFSA ne sont pas attendues avant le second semestre 2022. Libre ensuite à la Commission européenne de légiférer.

Cette réévaluation des risques du BPA ne s'est pas réalisée du jour au lendemain. Une réduction provisoire du seuil journalier tolérable de BPA avait déjà été réalisée par l'EFSA en 2014: il avait été abaissé de 50 microgrammes par kilogramme de poids corporel par jour à 4 microgrammes. L'autorité européenne s'était ensuite engagée à réévaluer la toxicité du BPA lors de la parution des résultats d'une étude sur deux ans menée par le National Toxicology Program des États-Unis.

«Au cours des 20 dernières années, le BPA est devenu un thème central de la recherche toxicologique. Il y a eu un nombre impressionnant de nouvelles études. L'autorité européenne a collecté les nouvelles publications entre 2012 et 2019 et a élaboré un protocole d'évaluation des études sur le BPA. Un léger effet sur certains lymphocytes T, qui jouent un rôle dans les réponses immunitaires, a été identifié comme effet critique par les experts de l'EFSA», explique Beat Brüscheiler, toxicologue alimentaire au sein de la division Évaluation des risques de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

Inflammation pulmonaire

Une étude a par exemple montré que l'exposition au BPA à faible dose

des souris en gestation augmente le nombre de cellules Th-17, des lymphocytes T auxiliaires, chez leur pro-

géniture. «Ce type de globules blancs joue un rôle clé dans les mécanismes immunitaires cellulaires et qui, s'ils sont élevés, peuvent entraîner le développement d'une inflammation pulmonaire allergique», explique un porte-parole de l'EFSA. Partant de ces nouveaux résultats, l'EFSA estime que la nouvelle dose journalière tolérable est dépassée pour les personnes qui présentent une exposition élevée au BPA, et même moyenne. Ces expositions sont calculées à partir de la concentration de BPA dans les jouets, les cosmétiques, les emballages alimentaires comme les boîtes de conserve, à partir desquels de petites quantités de BPA peuvent migrer vers les aliments ou les liquides, et de l'utilisation des produits incriminés.

Cette nouvelle évaluation sonnerait-elle le glas du BPA? Pas certain. «La pertinence pour l'homme des résultats obtenus chez la souris doit être étudiée plus en détail. Il faut attendre les commentaires des parties prenantes dans le cadre de la consultation publique et la manière dont l'EFSA révisera son avis final, c'est-à-dire qu'elle apportera éventuellement des modifications dans la détermination de la dose tolérable. D'autres substituts du BPA n'ont pas été évalués de manière aussi détaillée, comme le bisphénol S ou le bisphénol F, qui sont tous deux structurellement proches du BPA. Il est également important d'éviter la substitution regrettable du BPA avec des substances mal étudiées», nuance Beat Brüscheiler, de l'OFAV.

Si la Suisse observe attentivement les recommandations de l'EFSA, ce n'est pas pour autant qu'elle a l'habitude de prendre les devants, commente Mélanie Lévy, professeure à l'Université de Neuchâtel et codirectrice

de l'Institut de droit de la santé, spécialisée en droit de la santé. «La réduction de la dose journalière tolérable annoncerait un changement de paradigme, mais le pays tend à lé-

gifier plus tard que l'Union européenne. Le BPA a été interdit dans les biberons par l'UE en 2011 alors que la Suisse a attendu 2017 pour prendre une telle décision», illustre-t-elle.



Il y a un manque de vision globale de la part des autorités.»

La Confédération n'a jusqu'ici pas adopté une approche particulièrement prudente, juge la spécialiste. Sauf... «tout récemment, la Suisse a engagé des démarches proactives pour l'interdiction du BPA dans le papier thermique, utilisé pour les tickets de train ou de supermarché», note Mélanie Lévy. Les autorités n'ont pas seulement limité le BPA mais également une de ses alternatives, le bisphénol S. «Elles avaient conscience que si elles n'interdisaient que le BPA, les magasins le remplaceraient par le BPS. Pourtant nous n'avons pas encore de données établies de sa dangerosité sur l'humain. La Suisse est là allée plus loin que l'UE, qui autorise le BPS», ajoute-t-elle.

Cette approche ne satisfait toutefois pas la spécialiste: «Il y a un manque de vision globale de la part des autorités», juge Mélanie Lévy. «On pousse les entreprises à utiliser des produits alternatifs, comme le pergafast pour les papiers thermiques. S'il n'a pas d'effets dangereux avérés pour la santé humaine, ce composant



est problématique du point de vue environnemental. Il ne se dissout pas, et l'on retrouve sa trace dans l'eau, où il a des répercussions sur les poissons. Nous avons des données empiriques, elles devraient être intégrées dans le changement de loi. La santé et l'environnement sont liés, cela n'a pas de sens d'en faire fi.»

Cette conclusion est partagée par l'organisation environnementale Greenpeace. «Le BPA est l'arbre qui cache la forêt», déclare Florian Kasser, chargé de campagne consommation. Celui-ci souhaiterait que le principe de précaution soit renforcé.

Des capacités d'évaluation dépassées?

Cette soudaine division par 100 000 de la dose de BPA tolérable serait-elle une preuve que les capacités d'évaluation peinent à suivre la production des «entités nouvelles»? Une récente étude citée par le *Guardian* estimait que l'humanité opérait désormais en dehors des limites planétaires en matière de pollution chimique. L'une des manifestations de ce dépassement tient de la production accrue des «entités nouvelles», des composés organiques d'origine humaine présents dans l'environnement comme les polluants persistants, les plastiques, les pesticides ou encore les solvants. Leur diffusion augmente à un rythme si rapide qu'elle dépasse la capacité mondiale d'évaluation et de surveillance des

risques.

«Nous sommes complètement dépassés», s'alarme Florian Kasser, de Greenpeace Suisse. «Il faut un renversement du fardeau de la preuve: ne pas utiliser des produits de synthèse tant qu'il n'est pas prouvé qu'ils ne sont pas nocifs.» Le BPA illustre selon lui parfaitement le problème: «Nous bénéficions de plus en plus d'informations sur les effets à court terme du BPA, mais nous ne savons rien de ses dangers à long terme. La capacité d'évaluer devrait définir les limites», assène-t-il. Reste à savoir quelles limites seront désormais appliquées au bisphénol A et si le composant sera banni de nos conserves.